

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 22 MAI 2024, À 19 H 00, AU 286 RUE DE LA
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents : Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Sont absents : Madame Mireille Pineault, conseillère
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Johanne Savard, conseillère

Assiste également à la réunion :

Mme Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant
comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances
ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c.
C-27.1.

**RESOLUTION
2024-05-160**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris
connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent
à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance,
tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du règlement no 408 visant l'acquisition de véhicules
pour le département des travaux publics et un emprunt de
85 000\$;**
- 4. PIIA – 45, rue des Forgerons;**
- 5. Entériner embauche de la coordonnatrice au développement
socio-économique, tourisme et culture**
- 6. Embauche technicien (ne) à la comptabilité**
- 7. Projet Bonjour Québec du ministère du Tourisme;**
- 8. Période de questions (portant uniquement sur la séance);**
- 9. Fermeture de la séance.**

**RESOLUTION
2024-05-161**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 408 VISANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET UN EMPRUNT DE 85 000\$

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Madame Mireille Pineault, conseillère, lors de la séance du conseil tenue le 15 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte le règlement no 408 visant l'acquisition de véhicules pour le département des travaux publics et un emprunt de 85 000\$

Ce règlement est en annexe et est versé aux archives de la municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION
2024-05-162**

PIIA – 45, RUE DES FORGERONS

ATTENDU QUE le propriétaire du 45, rue des Forgerons a déposé une demande de permis de construction afin de construire un garage à deux étages dans la cour arrière de sa résidence dont le revêtement sera harmonisé avec la résidence ;

ATTENDU QUE le garage aura une salle de bain complète à l'étage, comprenant une toilette, un lavabo et une douche devant servir à l'usage exclusif du conjoint (travail la fibre de verre) ;

ATTENDU QUE la répartition des pièces situées à l'étage et la présence d'un balcon s'apparentent à la forme d'un logement mais le propriétaire affirme qu'il n'y aura aucun hébergement dans le garage et qu'aucun commerce ne sera exercé dans le garage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'autoriser la demande seulement si le demandeur modifie sa demande afin que le tout soit en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) et ce, conditionnement à ce qu'il n'y ait aucune douche dans le bâtiment et que l'habitation y soit clairement prohibée, de même que la location.

ATTENDU QUE l'inspecteur en urbanisme demande le retrait de la douche dans le projet;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 45, rue des Forgerons conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucune douche dans le bâtiment accessoire (garage) et que l'habitation y soit clairement prohibée, de même que la location ainsi qu'aucun usage commercial du garage n'est autorisé dans ce secteur

**RESOLUTION
2024-05-163**

ENTÉRINER EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE, TOURISME ET CULTURE

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'analyse des candidatures reçues et a réalisé des entrevues, tests selon le processus usuel de la municipalité et émet une recommandation favorable au conseil pour une candidate ;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de Madame Marie-Laurence Nault, au poste de coordonnatrice au développement socio-économique, tourisme et culture en date du 20 mai 2024 et d'autoriser Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de travail.

**RESOLUTION
2024-05-164**

EMBAUCHE TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE la firme de consultant de M. Michel Larouche a procédé à l'analyse des candidatures reçues et a réalisé des entrevues, tests selon le processus usuel de la municipalité et émet une recommandation favorable au conseil pour une candidate ;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de Madame Emmy Gauthier au poste de technicienne à la comptabilité en date du 23 mai 2024 et que le salaire et les conditions de travail sont ceux établis à la convention collective de travail en vigueur.

**RESOLUTION
2024-05-165**

PROJET BONJOUR QUÉBEC DU MINISTÈRE DU TOURISME

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Tourisme recherche des lieux fréquentés par les touristes en été et en automne, avec un achalandage naturel et considérable et procède actuellement à un appel de projets pour ériger des structures « Bonjour »;

Considérant que Tourisme Côte-Nord désire déposer la candidature de la Municipalité de Tadoussac;

**EN CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise Tourisme Côte-Nord a déposé la candidature de la Municipalité de Tadoussac dans le cadre du projet Bonjour à Tadoussac de Alliance de l'industrie du Tourisme du Ministère du Tourisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LA SÉANCE

À 19 h 12, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 15.

**RESOLUTION
2024-05-166**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 15.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 7 et 2 personnes par vision conférence via Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire

